

45ème RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

12, 13 et 14 Mai 2017

REGLEMENT PARTICULIER

13/02/2017

Championnat de France des Rallyes 2^{ème}
Division

Coupe de France des Rallyes
Coefficient 4



REGLEMENT PARTICULIER

45^{ème} RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2017 et le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2017.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 6 mars 2017
Ouverture des engagements :	Lundi 6 mars 2017
Clôture des engagements :	Mardi 2 mai 2017 <i>(cachet de la poste faisant foi)</i>
Mise à disposition du carnet d'itinéraire :	Samedi 6 mai 2017 de 9h00 à 16h00 Dimanche 7 mai 2017 de 9h00 à 16h00 Jeudi 11 mai 2017 de 9h00 et 16h00 Vendredi 12 mai de 9h00 à 12h00 Bar Restaurant Chez Loulou 3 Rte de la mer - 76590 Belmesnil
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 6 mai de 9h00 à 18h00 Dimanche 7 mai de 9h00 à 18h00 Jeudi 11 mai de 9h00 à 18h00 Vendredi 12 mai de 9h00 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures :	Vendredi 12 mai de 13h30 à 21h00 Samedi 13 mai de 7h30 à 9h30 <u>Lieu unique</u> Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle Verte - 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES
Mise en place du parc de départ : <i>(Gardé du vendredi 13h au dimanche 9h)</i>	dès la fin des vérifications Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 12 mai à 18 h 30 Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe
Briefing des pilotes distribué lors de la remise des carnets d'itinéraire	
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 13 mai 11h00 Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 13 mai 11h00 Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
Départ 1 ^{ère} voiture du parc fermé :	Samedi 13 mai 12h00 – 1^{er} VHC
Arrivée 1 ^{ère} voiture au parc fermé :	Samedi 13 mai 21h34 – 1^{er} VHC Samedi 13 mai 22h27 – 1^{er} Moderne
Publication des classements du rallye :	Au parc de regroupement Auto Ecole Conduite e Caux 1 chemin des Hortensias - 76810 LUNERAY
Publication des résultats du rallye :	30 min après l'arrivée de la dernière voiture au CH12B Parking de la Rotonde « Les Bains » - 76200 DIEPPE
Vérification finale :	Dimanche 14 mai Concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle Verte - 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES
Remise des prix :	Dimanche 14 mai à 10h30 Grand Casino de Dieppe - Boulevard de Verdun - 76200 DIEPPE
Parc de regroupement :	Chemin des Hortensias - 76810 LUNERAY
Parcs d'assistance :	Zone d'activité – 76810 LUNERAY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 12 au 14 Mai 2017, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe, un rallye dénommé :

45ème RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro
N°125 du 7 février 2017

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue de Normandie

Organisateur Technique

Nom : Dieppe-Rallye
Adresse : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
Téléphone : **02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45**
Email : dieppe-rallye@orange.fr
Site internet : www.rallye-dieppe.com.....

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe
Adresse : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
Téléphone : 02 35 85 06 19 / 06 89 46 19 48.....
Email : prieurbrigitte@orange.fr.....

Permanence du rallye & PC Course & Salle de Presse

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
PC Course & Salle de Presse : Hôtel Mercure Dieppe La Présidence - 1, boulevard de Verdun - 76200 DIEPPE

Comité d'Organisation ::

Président :	Hubert VERGNORY
Vice-Président , responsable sécurité :	Didier FOURNEAUX
Secrétaire :	Catherine QUESNEL
Secrétaire adjointe, responsable VIP :	Carole ROQUIGNY
Trésorier, responsable verifications :	Edouard MATHIOT
Responsables spéciales :	Mickael BERTHE Aurélien MEMPIOT Paul HAUCHECORNE Mathieu HEBERT
Responsable parc assistance :	Hervé DUFOUR
Responsable parc fermé :	Jean-Marie VALLET
Responsable parc de regroupement :	Philippe ROUSSEL
Responsable commissaires :	Arno VIANDIER Denise FOURNEAUX
Responsable officiels :	Didier FOURNEAUX
Impression des documents :	Laurent FLAMANT
Logistique :	Stéphane HAUCHECORNE Patrice RIOLLAND
Responsable site internet :	Fabrice ROULAND

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA

...

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Gilles ROUX
Membres	Dominique LUNEL Francis LEVAVASSEUR

Direction de Course :

Directeur de Course Général	Jean-Marc ROGER
Directeur de Course Adjoint	Mickael LACHERÉ

Directeur de Course VH	Patrick PERRIN
Adjoints à la direction de Course	Thierry MOREL Joseph LORRE Elisabeth PERROT Philippe DREAU
Directeurs de Course délégués : Parcs Epreuves spéciales	Claudine LEMARCHAND Patrick JOVE Jacques COURTIN Jérôme GARDIA Lucien VARANGLE
Véhicule Tricolore Véhicule Balai	José PERROT Jean-Pierre DESCHAMPS
Médecin Chef Secouristes	Hervé GALLOIS Croix Rouge
Salle de presse	Serge DUQUESNOY

Commissaires Techniques	Laurent BRAURE (Resp.) Jean-Louis AUBLE (Adj.) Philippe COURTIN Jean BOUQUET Régis BERAU Jacques SALENNE Francis BALLENGHIEM
Commissaires Techniques VH	

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Sophie GARDIA (Responsable)
Claude CHRISTEL (VH)
Sylvain CHAMPROBERT
Jean Pierre PATIN

Juges de fait	Yves et Martine ANICOTTE
----------------------	--------------------------

1.2P. ELIGIBILITE

Le 45ème RALLYE de Dieppe – Normandie compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division ;
- La Coupe de France des rallyes Coefficient 4 ;
- Le Championnat de la Ligue de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés au 45ème RALLYE de Dieppe - Normandie recevront **par courrier** la confirmation de leur engagement et une convocation pour les vérifications qui auront lieu le vendredi 12 mai 2017 de 13h30 à 21h00 et le samedi 13 mai 2017 de 7h30 à 9h30 à la concession Opel Référence Automobile de Rouxmesnil-Bouteilles.

Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits de vendredi et samedi)**.

Seules les voitures régulièrement engagées seront admises sur les parcs de vérifications. **Les lieux de stationnement et le déchargement des plateaux seront précisés lors de la remise du carnet d'itinéraire.**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45ème RALLYE de Dieppe - Normandie doit adresser au secrétariat du rallye :

Dieppe-Rallye
121 Rue de Bonne Nouvelle
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE
Tel : 06 69 47 98 45
dieppe-rallye@orange.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le mardi 2 mai 2017 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences pilote et copilote**
- **Copie des permis du pilote et du copilote**
- **Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Le montant des droits d'engagement**

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives.

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures (Moderne et VHC).

(Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat du rallye et sur le site internet du rallye à partir du lundi 8 mai 2017.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1300 €

Les équipages engagés au Rallye de Dieppe - Normandie bénéficieront d'un tarif préférentiel sur l'engagement du Rallye Régional d'Envermeu organisé par Dieppe-Rallye les 23 et 24 septembre 2017, soit 250 € au lieu de 300 €.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

Une prime de départ est prévue ; celle-ci est de 2,00 € par concurrent au delà de 90 concurrents, plafonnée à 60€ (ex : 110 admis à prendre part à la course = prime de départ de 40.00€ par concurrent admis à prendre part à la course).

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. **Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.**

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

3.2.7P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone d'activité de Luneray suivant l'implantation de l'organisateur.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier. Le non respect de ces dispositions comme le défaut de règlement de surfaces particulières sera soumis à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification «ASSISTANCE RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE 2017», qui devra être obligatoirement collé au pare brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Tout adhésif supplémentaire sera facturé 120 €.

L'absence dûment constatée en parc d'assistance d'un adhésif d'identification sera passible, à l'encontre du concurrent concerné d'une amende de 160€ à la discrétion des commissaires sportifs.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

La vitesse des Véhicules dans le parc d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

4.3.1.2.

L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans les parcs d'assistance mentionnés dans le règlement particulier et le road-book du rallye.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 45ème RALLYE de Dieppe - Normandie représente un parcours de 284.45 km.

Il est composé de 1 étape divisée en 3 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 137.70 km.

Les épreuves spéciales :

- | | | |
|---|---------|------------|
| • ES 1 / 5 / 9 : Gonneville-sur-scie | 3x11,45 | = 34.35 km |
| • ES 2 / 6 / 10 : Les Jacquemarts | 3x14.60 | = 43.80 km |
| • ES 3 / 7 / 11 : Longueville-sur-Scie | 3x5.25 | = 15.75 km |
| • ES 4 / 8 / 12 : Carrefour Contact la Vienne | 3x14.60 | = 43.80 km |

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu (**3 passages maxi**) :

- Samedi 6 mai 2017 de 9h00 à 18h00
- Dimanche 7 mai 2017 de 9h00 à 18h00
- Jeudi 11 mai 2017 de 9h00 à 18h00
- Vendredi 12 mai 2017 de 9h00 à 18h00

Le carnet d'itinéraire sera disponible au bar restaurant chez Loulou 3 Rte de la mer 76590 Belmesnil entre 9h00 et 16h00 les samedi 6, dimanche 7 et jeudi 11 mai et entre 9h00 et 12h00 le vendredi 12 mai.

Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications administratives. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme tel.

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4P. CIRCULATION

Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre ville et devant la concession Référence Automobile Opel Dieppe.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 160 € à l'appréciation du collègue des commissaires sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications administratives, les équipages au complet disposeront de 15 (QUINZE) minutes pour se rendre aux vérifications techniques. A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc fermé de départ **gardé du vendredi 12 mai 14h00 au dimanche 13 mai 9h00.** Les équipages au complet disposeront de 20 (VINGT) minutes pour se rendre au parc fermé. Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Chef de poste : Chasuble orange
- Directeur de Course : Chasuble rouge
- Commissaire Technique : Chasuble noir
- Relation Concurrents : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanc

7.2.12P.

Il est prévu un repositionnement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 12A – Fin de rallye)

7.5.1P.

Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10ème de seconde.

7.5.17, 7.5.18 et 7.5.19 Conformes au règlement standard FFSA. A consulter impérativement

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les résultats du rallye seront affichés le dimanche 14 mai 2017, dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 12B du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes, un classement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 14 mai à partir de 10h30 au Grand Casino de Dieppe.
 Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.
 Prix en espèces :

CLASSEMENT GENERAL	
1 ^{er}	900
2 ^{ème}	600
3 ^{ème}	450
4 ^{ème}	300
TOTAL =	2.250 €

CLASSEMENT PAR CLASSES (26 Classes)			
Nombre de partants	1 à 3	4 à 10	+ de 10
1 ^{er}	½ E	1 E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E	½ E
3 ^{ème}	-	-	¼ E
TOTAL = (1020x26)			26.520 €

CLASSEMENT FEMININ		
Nombre de partants	1 à 3	4 et plus
1 ^{er}	½ E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E

CLASSEMENT MOINS DE 25 ANS		
Nombre de partants	1 à 3	4 et plus
1 ^{er}	½ E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E

Le montant de l'engagement E prendra en compte le prix après déduction de la prime de départ.
 Pour les classes A8W, A7K, A7S, A6K, A5K, les prix seront assimilés aux classes A8, A7, A6, A5, si moins de 3 partants.

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2 et R3.

Chacun des équipages classés recevra une coupe.

Les chèques seront adressés la semaine suivante par courrier à l'adresse précisée sur l'engagement pour la remise des prix.